

Des logements meublés pour les stagiaires ou salariés en contrats courts



Vous êtes en contrat court, stagiaire ou salarié. Vous venez de loin et/ou n'avez pas de moyens de locomotion. Dans le cadre de la politique d'action sociale et d'insertion par l'économie la ville propose une offre de logements meublés. Une convention avec Maine-et-Loire Habitat.

En savoir plus : 02 41 79 74 10 – pole.social@beaufortenanjou.fr